

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze le 10 novembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 2 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques ALONSO, Maire de la Commune

**Présents** : MM Jacques ALONSO, Alberte HOUILLOT, Jean-Pierre DARDANT, Joël DUCEILLIER, Franck DUBUGET, Christine FEUILLET, David LAURELUT, Corinne HOMMERY, Eric BOITTELE, Christophe de CLERCK, Pierrette TURLAN, Fabrice GUYOT ;

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Sylvie LANCE à Mme Corinne HOMMERY, Mme Thérèse COLIN à Mme Alberte HOUILLOT, M. Patrick VILLOINGT à M. Joël DUCEILLIER, M. Yves PAINDAVOINE à M. Jean-Pierre DARDANT.

Secrétaire de séance : Mme Christine FEUILLET

**1/ Décision modificative n°1**

Le maire expose que suite au transfert de la compétence voirie/environnement et d'une partie du personnel technique vers la communauté de communes de la Brie des Moulins, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits entre chapitres de la section de fonctionnement pour ajuster notamment le montant de l'attribution de compensation qui sera versée à la communauté de communes à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** les modifications budgétaires suivantes :

- Dépenses de fonctionnement :
  - o Compte 6411 : -15 000 €
  - o Compte 60 632 : -10 000 €
  - o Compte 739111 : +25 000 €

**2/ Cession de matériel à la communauté de communes de la Brie des Moulins**

Le maire expose que, suite au transfert de la compétence voirie/environnement à la communauté de communes de la Brie des Moulins, il est nécessaire de se prononcer sur la question de la reprise du matériel par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

**A 12 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS**

**DECIDE** que les matériels de moins de 5 ans seront indemnisés à la commune au rythme de leur amortissement légal (20% par an de leur valeur résiduelle),

**DECIDE** de céder les matériels suivants à la communauté de communes selon la valeur résiduelle ci-dessous :

MATERIEL	Date d'achat par la commune	Prix d'acquisition par la commune (en €)	Valeur résiduelle –
Tracteur New Holland et épareuse	27/05/2010	59 202,00	47 360,00
Lame de déneigement	08/02/2011	5 023,20	5 023,00
Broyeur Desvoys	05/05/2009	10 405,20	8 324,00
Micro-tracteur Kubota	26/03/2010	19 754,64	17 778,00
Tondeuse Honda	29/05/2008	1 675,00	1 172,00
Nettoyeur haute pression	16/07/2010	1 048,99	943,00
Débroussailleur rotofil	16/07/2010	530,09	477,00
Débroussailleur rotofil Echo	25/05/2009	586,16	468,00
Débroussailleur rotofil	12/05/2006	559,00	279,00
Poste à souder chalumeau	06/03/2009	720,00	576,00

**DIT** que l'ensemble de ces matériels représente une valeur résiduelle globale de 82 400 €, valeur qui sera versée à la commune sur 5 ans, soit 16 480 € par an.

**DECIDE** de céder gratuitement les matériels dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Liste des matériels cédés gratuitement

à la Communauté de communes de la Brie des Moulins

Arrosoirs 4
Barrières Bauban (6)
Bénette
Bétonnière
Broyeur kubota
Citerne
Cônes (15)
Echelle double
Epareuse ROUSSEAU
Escabeau 4 marches
Meuleuse grosse
Meuleuse petite
Perceuse
Petits outils (pelle, balais, etc....)
Pompe à eau pour citerne à eau
Pompe électrique
Pôteaux carrés 8x8 (10)
Pulvérisateurs (2)
Rallonges électriques (2)
Remorque du rouleau 235 AZS 77
Remorque kubota
Rouleau
Saleuse

### **3/ Transfert de personnel à la communauté de communes de la Brie des Moulins**

Le maire expose que, lors du conseil municipal du 29 septembre 2011, le conseil municipal s'est prononcé, par délibération n°211/09/29/02, sur le transfert de 4 des 5 employés des services techniques vers la communauté de communes de la Brie des Moulins dans le cadre du transfert de la compétence voirie/environnement. Il a alors été décidé de se prononcer sur le transfert de la cinquième personne lors d'un conseil municipal ultérieur. Le maire demande donc au conseil de décider le transfert ou non de M. José TARAMINI vers la communauté de communes de la Brie des Moulins.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

**A 9 VOIX CONTRE, 3 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS**

**REFUSE** le transfert de José TARAMINI vers la communauté de communes de la Brie des Moulins.

### **4/ Avenant à la convention avec l'association PRESENCE VERTE ILE-DE-FRANCE relative à la téléassistance**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention telle qu'annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer la dite convention.

## **5/ Modifications de représentants dans les organismes extérieurs et commissions municipales**

Le maire expose que, suite à la démission de Mme Annie PATERNOSTRE du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la commune dans divers organismes et commissions.

Le Conseil Municipal,

### **(1) Communauté de communes de la Brie des Moulins :**

Vu la candidature de Mme Pierrette TURLAN en tant que titulaire,

**Est élue à l'unanimité :**

**MME Pierrette TURLAN en tant que titulaire,**

Vu la nécessité de remplacer Mme TURLAN en tant que suppléant,

Vu la candidature de M. Joël DUCEILLIER,

**Est élu à l'unanimité :**

**M. Joël DUCEILLIER en tant que suppléant.**

### **(2) Commission Consultative de l'Environnement auprès de l'Aérodrome de Coulommiers – Voisins :**

Vu la candidature de M. Joël DUCEILLIER,

**Est élu à l'unanimité : M. Joël DUCEILLIER en tant que titulaire** en remplacement de Mme Annie PATERNOSTRE.

### **(3) Commissions municipales**

- Commission Information/communication :

Vu la candidature de M. Yves PAINDAVOINE,

**Est élu à l'unanimité : M. Yves PAINDAVOINE.**

- Commission Fête/vie locale :

Vu la candidature de M. David LAURELUT,

**Est élu à l'unanimité : M. David LAURELUT.**

## **6/ Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical du Syndicat d'Alimentation en eau potable de la Région Nord-Est de Seine-et-Marne (SNE)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ELIT** les délégués qui représenteront la commune de POMMEUSE au sein du Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en eau Potable de la Région Nord-Est de Seine-et-Marne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit :

- Délégués titulaires : (1) Mme Thérèse COLIN  
(2) M. Jean-Pierre DARDANT
- Délégués suppléants : (1) Patrick VILLOINGT  
(2) Christophe de CLERCK

## **7/ Contrat régional**

Le Maire expose que, dans le cadre de l'instruction du contrat régional par les services du Conseil général de Seine-et-Marne, il est nécessaire que la commune s'engage sur un certain nombre de points.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DIT** que la commune s'engage à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux futures équipements prévus dans le contrat régional,

**S'ENGAGE :**

- à ne pas démarrer les travaux avant la notification du contrat par la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne,
- à mentionner la participation du Département et à apposer son logotype dans toute action de communication,
- à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans maximum après la signature du contrat et selon l'échéancier prévu,
- à ne pas dépasser 80% de subventions publiques,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

## **8/ Contrat régional – échéancier des opérations**

Le Maire expose que, dans le cadre de l'instruction du contrat régional par les services du Conseil général de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France, il apparaît que l'échéancier initial retenu par le Conseil municipal ne pourra pas être tenu. Il propose en conséquence au conseil municipal de se prononcer sur un nouvel échéancier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le nouvel échéancier suivant pour la réalisation des opérations prévues dans le contrat régional :

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN €HT	MONTANTS RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION
			2012	2013	2014	2015	2016	
La rénovation de la Mairie	157 850	157 850	157 850	147 850				55 247.50
La construction d'une salle annexe à la mairie	423 582	423 582	215 000	108 582				148 253.70
L'aménagement d'un centre socio-éducatif	380 912	380 912	15 000	100 000	246 912	19 000		133 319.20
L'aménagement d'un centre social communal	994 739.20	994 739.20	45 000	600 000	299 739	50 000		348 158.72
<b>TOTAL</b>	<b>1 957 083</b>	<b>1 957 083</b>	<b>432 850</b>	<b>956 432</b>	<b>546 651</b>	<b>69 000</b>	<b>0</b>	
<b>DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION</b>			<b>151 498</b>	<b>334 751</b>	<b>191 328</b>	<b>24 150</b>	<b>0</b>	<b>684 979</b>

Le Conseil Municipal est clos à 22h00 après étude des points à l'ordre du jour.

Diverses questions sont ensuite abordées en réunion de travail :

- organisation du déneigement sur le territoire de la commune ;
- Travaux rue Desclercs et rue Favier : des travaux sur le pluvial sont prévus ; les enrobés seront refaits à cette occasion, dans le cadre du contrat triennal de voirie ;
- Travaux de voirie – rue Pasteur : les travaux sont inclus dans le contrat triennal de voirie qui est en préparation ;
- Site de Péchiney : installation de compteurs d'eau individuels pour les entreprises ;
- Défense à incendie sur le site de Péchiney ;
- Coût de la mise en place des services techniques au sein de la communauté de communes ;
- Contrat régional : aménagement de la mairie et de la maison des associations (plans en préparation)
- Maison de retraite : création d'une commission de travail au sein de la communauté de communes
- Maison médicalisée : plans disponibles, coût prévu : 1,7 M€, autofinancement à hauteur des loyers